posé entre les deux hommes. C'est Delbecque qui a été le provocateur.

Alexandre Leplat, tisserand à Croix, se trouvait lui aussi à l'estaminet Catteau. Il a entendu les menaces de Delbecque.

Emile Renard, chef trieur au peignage Alfred Motte, rappelé à la discussion que nous avons rapportée tout-à-l'heure.

Henri Repsaert, cabaretier à Roubaix, a vu, un jour, Delbecque poursuivre sa femme dans la rue en la frappant alors qu'elle était sur le point d'être mère.

L'accusé déclare avec force que ce fait est complètement inexact.

Me Dubron donne, en ce moment, lecture de ses conclusions. La Cour va se retirer pour délibérer sur ce point quand, sur la promesse du ministère public de ne pas faire état des paroles prononcées tout à l'heure par M. le Président, le défenseur retire ses conclusions.

Le réquisitoire

M. Schuler, avocat-général, rappelle les faits de la cause. Pour lui la préméditation est formellement établie. L'accusé, avant de commettre son crime, a eu un quart d'heure de réflexion. Il a bien voulu tuer son adversaire, il l'a déclaré à sa femme et à l'accusé ainsi qu'il résulte du témoignage de M. Rogies qui l'a entendu dire : Dussé-je attendre jusqu'à trois heures, je l'aurai.

Tous ces faits constituent bien l'assassinat ; la préméditation résulte de ce fait que Delbecque est retourné chez lui prendre son revolver, elle résulte aussi de ses déclarations. L'accusé avait d'abord cherché à attirer sa victime dans la cour pour la tuer sans témoins, c'était une vraie lâcheté.

Quel est l'homme que le jury a à juger ? se demande ensuite M. Schuler. Je ne conteste pas que les renseignements fournis sur lui soient bons, mais l'enquête a établi qu'il était d'un caractère violent ; ses querelles avec Masin et Dervaux, ses violences sur sa femme, les menaces proférées contre Renard sont autant d'actes préparatoires du crime.

L'avocat général ne veut pas se montrer impitoyable ; il ne réclame pas pour l'accusé la peine du talion et convie le jury à rechercher s'il y a des circonstances atténuantes. Il espère que le jury saura rendre un verdict conforme à la justice et à la vérité.

Plaidoirie de Me Dubron

Le très distingué défenseur d'Henri Delbecque avait une tâche assez lourde, celle de sauver non pas la tête de l'accusé, le ministère ne s'étant pas opposé aux circonstances atténuantes, mais de le sauver du bagne ou, tout au moins, de la réclusion. Me Dubron a été, comme toujours, à la hauteur de sa tâche.

Le défenseur veut montrer tout d'abord que son client a été un bon fils, un bon mari, un bon père. Ecolier, il a su obtenir le certificat d'études et un diplôme de l'Ecole des Arts Industriels ; voulant s'élever au dessus de sa condition, il a suivi les cours de langue espagnole. Ses professeurs le représentent comme un élève intelligent, respectueux et studieux. Me Dubron produit ce qu'il appelle les documents libérateurs ; ce sont les certificats délivrés par M. Dorion, son professeur d'espagnol, par ses patrons, par les habitants du Crêchet et de l'Epeule, les contremaîtres de Roubaix-Tourcoing et par les employés de ceux-ci. Tout le monde est unanime à donner d'excellents renseignements sur lui et à dire qu'il est plus malheureux que coupable.

Seul le commissaire de police de Croix a jeté une note discordante ; il n'a cherché que le ver dans le fruit. Contrairement à ce qu'il a fait, le commissaire de police de Roubaix chargé d'enquêter sur les antécédents de l'accusé, a fourni d'excellents renseignements.

Si Delbecque s'est montré bon fils et bon employé, il a été aussi un bon mari et un bon père. Me Dubron s'attache à démolir l'accusation sur ce point en produisant la déclaration de Mme Delbecque, qui dit : « Je n'ai rien à reprocher à mon mari... Il y a eu des scènes dans mon ménage, mais elles étaient provoquées par moi... » Si Delbecque a eu quelques honteuses défaillances, il ne faut pas se montrer trop rigoriste.

L'accusé est également un bon père ; sa grande préoccupation, en ce moment, est de ne pas faire de son enfant la fille d'un forçat. Me Dubron fait de cette enfant, la petite Suzanne, un tableau touchant qui semble émouvoir les jurés.

Henri Delbecque est donc un travailleur et un bon et honnête homme voulant ne pas rester ouvrier comme son père et travaillant à s'élever d'un échelon dans la vie. Mais voilà justement l'une de ses deux tares. Cet homme est orgueilleux, aujourd'hui même, il n'a pas l'allure d'un ouvrier avec sa jaquette, du bon faiseur, sa barbe et sa chevelure taillées à la mode. Mais une tare plus grave c'est son tempérament fougueux et emporté qui l'amène jusqu'au drame du 24 novembre.

Me Dubron n'admet pas pour cela ce que le ministère public a appelé les actes préparatoires du crime ; ce sont des faits peu graves qui tous dénotent l'homme emporté mais revenant vite à la raison et à de bons sentiments une fois que la réflexion l'a fait se ressaisir.

Le défenseur en arrive au drame. Il reproche à l'accusation de n'avoir pas appelé Léon Rogier, celui qui connaissait le mieux les faits. Il montre ensuite Delbecque souffrant dans son honneur des égratignures qu'il vient de recevoir et note l'imprudence d'Arthur Spriet rappelant très inopportunément à l'accusé qu'il est défiguré et réveillant son courroux. S'il est allé prendre son revolver c'était pour s'en servir comme d'une arme tutélaire pour le cas où il serait attaqué. Il a tiré, mais comme un inconscient, sans armer le revolver. S'il avait voulu tuer son adversaire, il l'eut fait tout de suite et à bout portant.

L'attitude du criminel, après le drame, a été excellente. Il va chez le garde-champêtre pour se constituer prisonnier, mais il ne le trouve pas. Quelques heures plus tard, on vient de l'arrêter chez lui, il est affaissé sur une chaise, pleurant à sanglots.

L'éloquent défenseur conclut. Ce serait une cruauté d'envoyer l'accusé au bagne, ce serait tuer son père malade, déshonorer pour toujours sa femme et sa fille. Le jury répondra qu'il n'y a pas eu préméditation, parce qu'on ne peut pas appeler assassinat un coup de violence criminelle. Il répondra aussi que l'accusé n'a pas eu l'intention de tuer son semblable, puisqu'il a agi dans un moment d'égarement.

Me Dubron ne réclame pas l'acquittement de son client, mais il demande à la Cour de poser au jury cette question subsidiaire : Henri Delbecque a-t-il donné la mort sans avoir l'intention de la donner ?

LE VERDICT

La Cour se retire pour délibérer sur le point de savoir si une question subsidiaire doit être posée. Elle rentre en séance après cinq minutes de délibération. Les questions posées au jury sont les suivantes :

1° Henri Delbecque a-t-il volontairement donné la mort ? 2° Y a-t-il eu préméditation ? 3° A-t-il porté des coups ayant occasionné la mort, sans avoir eu l'intention de la donner ?

Comme la loi l'exige, l'accusé a le dernier la parole. Il exprime ses regrets et réclame l'indulgence de MM. les jurés.

Le jury se retire pour délibérer ; il rentre bientôt en séance. Sa réponse est : non aux deux premières questions, oui à la troisième. A la majorité, il y a des circonstances atténuantes.

L'application de la peine

La sentence du jury prononcée, Me Dubron se lève une dernière fois et demande à la Cour d'avoir la même indulgence que le jury.

La Cour, après avoir délibéré quelques minutes, **CONDAMNE HENRI DELBECQUE, par application des articles 309 et 463 du Code pénal, A CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Le condamné est emmené et reconduit à la prison en voiture cellulaire, tandis que la foule s'écoule lentement commentant la condamnation qui vient d'être prononcée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 3 mars

Présidence de M. Martin, vice-président

REBELLION CONTRE LA DOUANE. — Mercredi dernier, vers six heures du soir, les douaniers se trouvant en sentier Gaslenne, à Wattrelos, passaient la visite des nombreux ouvriers qui se rendaient au travail. Lorsqu'ils voulurent s'approcher d'un garçon de 19 ans, ouvrier peigneur, Edouard Deruyck, demeurant à Wattrelos, hameau du Petit-Tourne, celui-ci regimba : « Tu n'auras pas ma marchandise, fainéant, vauurien ! » cria-t-il, et il essaya de se dégager en bousculant le préposé. A cette résistance Deruyck gagne d'être poursuivi pour rébellion comme pour fraude des 250 allumettes et des 200 grammes de café qu'il portait, représentant une valeur globale de 1 fr. 45. Il est condamné à quinze jours de prison avec sursis et en deux amendes de cinq cents francs, l'une pour contrebande, l'autre pour opposition aux douaniers.

A L'œIL. — Jules Vanhoutte, 54 ans, journalier, demeurant à Roubaix, rue de la Chapelle-Carrette, ne détoste pas de boire... à l'œil chez les cabaretiers, et son trou est joli. Il se présentant vendredi soir, vers 7 heures, chez Mme veuve Vanteeghem, rue du Fontenoy, et, après avoir bien bu et bien mangé, il refusa de solder sa dépense. Comme la cabaretière menaçait de prévenir la police : « Je te ferai mettre sur le journal, menaça-t-il, si tu me fais payer ! » M. le Président s'étonne de la menace. « Vous avez donc des relations avec la presse ? » demande-t-il. Et Vanhoutte de répondre glorieusement : « Je suis marchand de journaux ». Il n'en attrape pas moins six jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Léonard Carton, 17 ans, bouleur au Mont-de-Halluin, fraude de 5 kil. 500 de café, le 27 février, vers six heures et demie du matin, à Roncq, maisons Catteau, six jours de prison avec sursis et cinq cents francs d'amende. — Cyrille Eckermann, mendicité, six jours avec sursis.

CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vient de rendre son arrêt sur la protestation du sieur Maurice Charles, contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 21 juillet 1901, dans le canton de Pont-à-Marcq, pour la nomination d'un membre du Conseil général, et à la suite desquelles le sieur Lepeuple a été élu. La protestation est rejetée.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION

Séance du lundi 3 mars 1902

Président : M. le lieutenant-colonel Bizard, du 43e de ligne. — Ministère public : M. le commandant Letertre, commissaire du gouvernement.

Plot Auguste-Marie, soldat de 2e classe au 110e d'inf.; désertion à l'intérieur avec emport d'effets non représentés. Trois ans de prison. Défenseur, Me Danjou. — Tranmois Alexandre-Hubert, jeune soldat de la classe 1900, recrutement de Cambrai; insoumission. Vingt-neuf jours de prison. Défenseur, Me Santerne. — Dhooghe J.-B., jeune soldat de la classe 1900, recrutement de Lille ; insoumission. Deux mois de prison. Défenseur, Me Marchant. — Boutry Emile-Auguste, cavalier de 2e classe au 19e chasseurs; désertion à l'intérieur en temps de paix. Un mois de prison. Défenseur, Me Marchant. — Lancelin Edouard-Joseph, soldat de 2e classe au 73e d'infanterie; outrages envers des supérieurs en dehors du service. Un an de prison. Défenseur, Me Santerne. — Geerebaert Romain-Benoit, soldat de 2e classe au 110e d'infanterie; vol de denrées au préjudice d'un militaire. Un an de prison. Défenseur, Me Marchant.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

M. S. 28. — 5 francs. Afin d'éviter des ennuis, faites déposer cette somme à la caisse en indiquant les initiales M. S. 28.

RAILWAY. — 1. Il n'y a pas de règle générale. Il faut toujours en faire la demande au chef de gare. Vous obtiendrez certainement une réduction en voyageant en corps. — I. D. 1.000. — 13 francs. — EUGÈNE C..., RUE D'HEM, ROUBAIX. — Vous n'avez droit à aucune prime.

F. D. — Parfaitement. — UN RÉSERVISTE DE LA CLASSE 1892. — Adressez votre demande à M. le général en chef commandant le 1er corps d'armée. — PRO PATRIA. — Si, réclamez votre inscription avec les jeunes gens de votre classe. — UN FUTUR SOLDAT. — 1° Oui ; 2° Non ; 3° Vous reviendrez au bout de trois ans, jour pour jour.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort, à l'âge de 24 ans, de Mme Charles Desprez-Preteux, femme du directeur de la Station expérimentale agricole de Cappelle, arrondissement de Lille. M. et Mme Desprez n'étaient mariés que depuis huit mois.

— On annonce la fin prématurée de Mme la baronne Albert de Villmarest, née de Vicq, décédée à l'âge de cinquante-trois ans, à Nielles-lez-Ardres.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE BOULOGNE. — On annonce que M. Degoy, rédacteur à la « Lanterne », a accepté d'être le candidat du Parti ouvrier calaisien aux élections législatives du 27 avril. On sait que le chef du Parti ouvrier calaisien est M. Salembier, ancien maire socialiste de Calais.

NORD

UN INFANTICIDE A HASPRES. — Une fille d'Haspres, Irma Pol, âgée de 25 ans, journalière, est accusée d'avoir étrangle son enfant nouveau-né. Le parquet est descendu à Haspres. Irma Pol a refusé de donner des détails sur les circonstances de la mort de l'enfant.

LUGUBRE DÉCOUVERTE A STEENVOORDE. — EST-CE UN SUICIDE ? — Dimanche soir, vers dix heures et demie, le sieur Henri Marin, journalier à Steenvoorde, en rentrant chez lui, a trouvé sa fille Marie Marin, âgée de 20 ans, couturière, étendue sans vie près du foyer.

La malheureuse portait une horrible blessure à la figure.

Près d'elle, gisait un fusil auquel était attaché un bout de corde.

On croit à un suicide causé par des chagrins intimes.

PAS-DE-CALAIS

UN AFFREUX ACCIDENT DE TRAMWAY A LOCON. — M. Blondel, couvreur, employé à la Compagnie des mines de Nœux, eut l'imprudence de vouloir, pour se rendre à son travail, monter à la marche sur le tramway, qui était sur le point d'arriver à la station de Locon.

Il perdit malheureusement l'équilibre et tomba entre les deux voitures. Les voyageurs, à cette vue, poussèrent des cris et le mécanicien stoppa ; mais déjà tout le reste du convoi avait passé sur le corps de Blondel.

Il avait les deux jambes et un bras séparés du tronc ; il respirait encore, mais son état est désespéré. Sa pauvre femme a été témoin de ce terrible accident. Elle a trois enfants en bas âge.

BELGIQUE

POTINS POLITIQUES. — Des journaux font courir le bruit que le Roi fait en ce moment de vives instances auprès des ministres pour obtenir que la Chambre prenne en considération la proposition de reviser l'article 47 de la Constitution qui va être déposée par M. Vandervelde. « Cette information, dit le « XXe Siècle », est hautement fantaisiste. Ce qui est vrai, c'est que nos adversaires font, de diverses manières, tous les efforts qu'ils peuvent pour diviser la Droite sur la question électorale. Mais nous comptons, pour déjouer ces manœuvres, sur la vigilance et sur la clairvoyance des députés catholiques. »

EN PRÉVISION DES TROUBLES. — Les chefs de stations des villes de garnison du groupe de Bruxelles-Nord viennent d'être informés qu'à partir de ce jour, et jusqu'à nouvel ordre, aucun congé ne pourrait leur être accordé et qu'il leur était interdit ,même en dehors des heures de service, de quitter leur domicile ou la gare sans indiquer avec précision l'endroit où ils se rendent. Ils devront se trouver en mesure de mettre en marche des trains spéciaux à la première réquisition. Les chefs des autres gares recevront incessamment des ordres semblables.

NÉCROLOGIE. — On annonce d'Ostende la mort de M. Ch. Simar, lieutenant-chef de musique au 3e régiment de ligne, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix militaire, décédé des suites d'une pneumonie.

— On annonce la mort de M. Charles Potvin, l'un des promoteurs du premier mouvement littéraire belge après la Révolution de 1830. M. Charles Potvin, qui avait produit un œuvre considérable et exercé une notable influence sur le monde artistique, était, depuis 1883, conservateur du Musée Wiertz. Il était né à Mons en 1818.

MONS

FAUX MONNAYEURS CONDAMNÉS. — Deux jeunes gens de Bruxelles, Gaston Peuchot et Adolphe Mercier, avaient, il y a deux mois, loué une chambre à Mons. Peuchot fabriquait de fausses pièces de monnaie et Mercier les écoulait. Ces deux individus ne tarderent pas à se faire pincer. Le tribunal correctionnel de Mons les a condamnés, lundi, le premier à quatre ans de prison et le second à trois ans de la même peine.

GAND

MANIFESTATION POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — Un meeting suivi d'une manifestation, a eu lieu, dimanche après-midi, à Gand. De nombreux transparents étaient portés dans le cortège ; sur l'un d'eux on pouvait lire cette inscription : « Si les riches continuent à nous refuser nos droits, qu'ils se souviennent des événements de 1848, et y puisent une leçon. » Waerschoot, la commune où des désordres ont éclaté récemment, avait envoyé une députation d'une centaine d'ouvriers, précédés d'une pancarte avec cette inscription : « Waerschoot demande, exige ou prend le suffrage universel. » Le cortège a parcouru son itinéraire sans provoquer d'incidents.

WONDELGEM

UN DRAME AU COUTEAU. — LE MEURTRIER LYNCHÉ. — Une querelle a éclaté dimanche soir, dans un café de la rue de Wondelgem. Le nommé Moreels, batelier, ayant été mis dehors, fit le guet à la porte et planta son couteau dans la poitrine de la première personne qui sortit du Café. La victime, atteinte sous le cœur d'une plaie profonde de 12 centimètres, a été transportée à l'hôpital dans un état grave. C'est un nommé De Baerdemaeker, âgé de 17 ans.

Le meurtrier, qui s'était enfui, a été rejoint près de l'établissement du gaz par la foule, et maltraité, au point qu'il est resté étendu sur le sol, tout ensanglanté et sans connaissance.

FLOBECQ

CERCLE CATHOLIQUE. — Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Cercle catholique a été brillamment fêté dimanche. De nombreuses notabilités y assistaient, entr'autres M. Stiénon du Pré, sénateur ; MM. Hoyois, Duquesne et Cambier, représentants ; M. Renard, député-suppléant et conseiller provincial ; M. Donterlungne, Antoine, directeur des œuvres sociales du diocèse ; MM. Ghysselinck et Deltenre, secrétaires des associations conservatrices de Tournai et d'Ath. Il y a eu cortège, puis, à l'Hôtel de la Clef d'Or, conférence enthousiaste sur la politique gouvernementale par M. Hoyois. La fête s'est terminée par un banquet cordial, servi dans la grande salle de l'Ecole catholique. Des toasts ont été portés au Pape et au Roi par M. Declercq, juge de paix ; aux fondateurs du Cercle, par M. Vesquier, secrétaire du Cercle. MM. Cambier, Stiénon du Pré, Duquesne, Hovois, ont également pris la parole. Ils ont été fort acclamés.

RENAIX

UNE PÉTITION. — Les délégués cantonaux, réunis, dimanche, au nombre d'une centaine, ont décidé d'adresser une pétition à MM. les conseillers provinciaux de la Flandre Orientale, leur demandant de nommer sénateur provincial, M. E. De Malander, ancien bourgmestre et ancien représentant de Renaix.

MOUSCRON

L'ASSASSINAT DU RISQUONS-TOUT DEVANT LA COUR D'ASSISES DE DOUAI. — C'est aujourd'hui mardi, à onze heures du matin, que s'ouvriront, devant la Cour d'assises du Nord, à Douai, les débats concernant l'assassinat du vieillard Henri Lemenu. Nos lecteurs se souviennent encore des détails de ce terrible drame qui s'est déroulé dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier. Les deux individus arrêtés en France, Jean-Baptiste De Beere et Jean-Baptiste Tkint, sont accusés d'assassinat et de tentative de vol qualifié. De nombreux témoins seront entendus dans cette affaire. Nous publierons, demain matin, le compte-rendu des débats.

LE CONCERT FLAMAND donné, par la société de secours mutuels « Les Amis de Stormre », dans la grande salle des fêtes du Cercle catholique l' « Avenir », a obtenu, dimanche soir, un magnifique succès. Dans la salle archicomble, nous avons remarqué la présence de MM. le notaire Busschaert, représentant suppléant, président du cercle ; le docteur Den Reep, bourgmestre de Mouscron ; l'abbé Goemare, principal du Collège St-Joseph, ainsi que plusieurs autres personnalités marquantes de la ville. Les différentes parties du programme ont été exécutées à la satisfaction générale ; le drame en trois actes : « Sander le Buveur », a vivement intéressé le public. L'acteur comique, P. Ramekers, dans son monologue : « J'habite chez mon parrain », a provoqué de multiples salves d'applaudissements. Quant à la comédie en quatre actes, « Le Testament », elle a été rendue à la perfection. Les acteurs, à maintes reprises, ont recueilli une ample moisson de bravos. Les rôles de Seven et Jan ont été interprétés par des comédiens consommés. En résumé, bonne et brillante soirée, tout à l'honneur de cette vaillante société de secours mutuels dont les œuvres de bienfaisance plaisent tant à la classe ouvrière de Mouscron.

TEMPLEUVE

UNE ARRESTATION. — Dans la journée de lundi, la gendarmerie de Templeuve a mis en état d'arrestation le nommé Lefebvre Florentin, marchand-colporteur, né et domicilié à Roubaix, qui avait été condamné antérieurement à une peine de un mois de prison pour coups. Cet individu a été dirigé sur la prison de Tournai, pour être mis à la disposition de M. le Procureur du Roi.

TOURNAI

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN. — Par arrêté royal du 3 février 1902, la démission offerte par M. Delvaux (Ed.-A.,), professeur en disponibilité pour cause de maladie, de l'athénée royal de Tournai, de ses fonctions dans l'enseignement moyen de l'Etat est acceptée. Il est autorisé à faire valoir ses droits à la pension.

VOIRIE VICINALE. — Un arrêté royal accorde un subside de 10.000 francs à la Ville de Tournai, pour l'exécution de travaux de voirie vicinale.

THÉATRE DE TOURNAI. — Direction : F. Greteaux. — Mercredi 5 mars, soirée de gala, avec le concours de Mlle Lloyd, forte chanteuse falcon, et de M. Rouzès, fort ténor : « La Juive », grand opéra en cinq actes, de Scribe ; mus. de Halévy.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LA COURSE LILLE-DUNKERQUE. — Notre confrère le « Nord Sportif » publie dans son dernier numéro le règlement de la course cycliste qu'il organise pour le 22 juin prochain, avec le bienveillant concours du Bicycle Club Dunkerquois. Les coureurs seront divisés en deux catégories : 1° Internationale ; 2° Régionale réservée à tous les coureurs libres de la région du Nord.

Le droit d'inscription est fixé à trois francs, non remboursables, pour les coureurs libres ; à cinq francs, non boursables, pour les coureurs de la première catégorie. Aucune inscription ne sera admise si elle n'est accompagnée du droit d'entrée.

Les engagements doivent être adressés à M. Gaston Naudaud, rédacteur-gérant du « Nord-Sportif », 10-12, rue Grande-Chaussée, à Lille. L'itinéraire de la course est le suivant :

Lille, départ avenue Delobel avenue de l'Hippodrome, Lomme, Wez-Macquart, Chapelle-d'Armentières, Armentières, pont de Nieppe, Steenwerck, Badieul, Meteren, Fiètre, Caestre, Eecke, Steenvoorde, Winnezeele, Herzeele, Bambecque, West-Cappel, Vyfwegs ou les Cinq Chemins, maison Blanche, Téteghem, Dunkerque (arrivée au canal de Furnes).

Les coureurs seront expressément tenus de suivre cette route. Un contrôle sera organisé à Steenvoorde. La liste des engagements sera irrévocablement close le 12 juin, à midi, et publiée dans le « Nord Sportif ».

LE GRAND-PRIX DE NICE. — Dimanche s'est disputé le grand-prix cycliste de Nice dont Bonnevie, décidément dans une excellente forme, est sorti vainqueur. Voici le classement de la finale : 1er Bonnevie ; 2e Prévot; 3e Anzain ; 4e Dangla.

MOMO CONTRE VENDREDI. — Dans un match sur 30 kilomètres couru au vélodrome de la Porta Salaria, à Rome, Momo, le coureur italien, a battu en 44 minutes 4 secondes, le nègre Vendredi.

MAJOR-TAYLOR A COLOGNE. — Le célèbre coureur nègre qui, nous l'avons annoncé, doit revenir bientôt en Europe, est déjà engagé pour courir à Cologne le 29 mai, un match contre... le vainqueur de la course internationale qui aura lieu au même vélodrome le 4 mai.

NORD-TOURISTE. — Tous les sociétaires du Nord-Touriste seront heureux d'apprendre que leur dévoué président, M. le docteur Butruille, vient d'être nommé officier d'Académie. Les membres de notre grande société départementale se réjouiront davantage quand ils sauront que les fonctions sportives que remplit avec un zèle admirable, M. le docteur Butruille, n'ont pas été étrangères à cette décoration. Les palmes académiques ne viennent pas seulement récompenser le praticien distingué l'infatigable délégué cantonal, elles vont aussi au sportman éclairé, à l'homme de dévouement, dont la modestie égale que la valeur, qui a été le fondateur de notre belle association sportive et en a assuré la prospérité par son incessante direction. C'est à ce dernier titre ne nous exprimons, dans cette chronique spéciale, nos plus vives félicitations au président du Nord-Touriste, pour cette distinction bien méritée. — A. D.

AUTOMOBILISME

LA ROUTE PARIS-OSTENDE. — Un « tuyau » intéressant fortement le monde des chauffeurs qui aiment aller, à la belle saison, tout-toutou jusqu'à la reine des plages, nous avons nommé Ostende. On se rappelle qu'au moment du dernier Salon, il fut question d'une entente internationale pour l'établissement d'une route automobile reliant Paris à Ostende. Sa Majesté Léopold II, le bon roi des Belges... et des chauffeurs, était grand partisan de ce projet, puis un beau jour on annonça que le ministère belge chargé d'étudier les grandes lignes de ce projet, l'avait reconnu irréalisable, quant à présent. Si nous en croyons une confidence qui vient de nous être faite — et la personne qui en est l'auteur est bien digne de foi — tout espoir n'est pas perdu. Le roi Léopold a déclaré tout récemment à un chauffeur influent du Nord, membre de l'A. C. du Nord, qui a eu l'honneur de lui être présenté, qu'il fallait poursuivre la réalisation de ce projet et que les clubs automobiles français devaient s'y attacher. Le monarque belge a même ajouté qu'il aiderait de sa « cassette » particulière la participation de la Belgique. Voilà qui est de bon augure et il semble qu'avec un tel protecteur, le projet doive aboutir un jour. Il est probable que l'actif Comité de l'A. C. du Nord étudiera, dans sa prochaine réunion, les moyens d'intervenir auprès de M. Qui-de-Droit. Ajoutons enfin que l'itinéraire projeté passerait non pas par Dunkerque et Furnes comme il en avait été question, mais bien par Lille, Menin et Roulers.

FOOTBALL

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche s'est disputée la première demi-finale du championnat du Nord entre les équipes de l'Association Sportive du Lycée de Saint-Omer et l'Association scolaire du Racing-Club Roubaisien. Ce match joué par un temps idéal a été une merveille dans son ensemble et les deux équipes ont fait preuve d'une science que ne dédaigneraient pas nos grandes équipes. Aussitôt le kick-off, Saint-Omer attaque durement les buts roubaisiens mais à la première échappée du Racing le gardien Audomarois reçoit le ballon dans les mains et est poussé dans le goal avec la balle par Renaux. Sitôt la remise en jeu sur une passe de Dervaux, A. Dubly trouve le filet une seconde fois; la fin de la première mi-temps est sifflée, sans autre résultat. A la reprise les Audomarois se reprennent et marquent un but magnifique au bout de dix minutes. Trente secondes ne se sont pas écoulées que Jenicot répond par un point inévitable dans l'angle du goal. Saint-Omer s'excite, ses avants s'entendent merveilleusement, réussissent un deuxième but aussi beau que le premier. L'intérêt du match dépasse de beaucoup celui de certains matchs d'équipes premières : Saint-Omer donne tout ce qu'il peut mais la fin est bientôt sifflée et M. Dansette qui a bien arbitré déclare Roubaix vainqueur par 3 buts à 2.

Remarqué parmi les personnalités : MM. le Proviseur du Lycée de Saint-Omer ; Henry Lesur, président du R.C.R.; Truffault, président de l'« Avion » ; Deligny, secrétaire général du Sport Audomarois, etc., etc.

LA COUPE DES FLANDRES. — Le match qui a mis en présence, dimanche, à Bruges, les équipes premières de l'Union Sportive Tourquennoise et de l'Iris-Club Lillois, s'est terminé, après une lutte superbe de part et d'autre, par la victoire des Tourquennois, par quatre buts à zéro.

CHALLENGE INTERNATIONAL. — Le Club Français et le Hâvre Athlétic Club se sont rencontrés, hier, au Hâvre, pour un match comptant pour le Challenge. Le H.A.C. a été déclaré vainqueur par dix buts à un. Le H.A.C. viendra donc à Tourcoing, dans le courant du mois de mars. Son adversaire sera le Beschot Athlétic-Club d'Anvers vainqueur du Challenge, année 1901.

FOOTBALL-CLUB WATTRELOSIEN. — Dimanche a eu lieu le return-match entre les équipes secondes du F.B.C.W. et l'Iris-Club Roubaisien; ce match s'est terminé par la victoire du Football-Club Wattrelosien, par trois buts à zéro (Neetesonne, Benny, Moxhet). L'équipe de l'Iris-Club Roubaisien était composée des principaux équipiers premiers du Red Star Club; de son côté, l'équipe wattrelosienne contenait plusieurs équipiers d'équipe première. Nous devons signaler la belle défense du garde-but de l'I.C.R., qui a empêché bien des goals. Le match était arbitré par L. Courrier (cap.).

LA GAULOISE, WATTRELOS. — L'équipe première de la Gauloise s'est rencontrée dimanche dernier avec l'équipe première de l'Iris-Club Roubaisien, sur le terrain de cette dernière société. D'un bout à l'autre, la partie a été très animée, sans cesser d'être toute amicale. Tout en restant dans les limites du vrai sport, les équipiers des deux camps ont donné tout ce qu'ils pouvaient. Cette partie a été gagnée par la Gauloise, déclarée vainqueur par deux buts (D'Hulst et Massin) à zéro.

FOOTBALL-CLUB MOUSCRONNOIS. — Dimanche a eu lieu, sur le terrain de la rue de Beaumont, à Roubaix, le return-match de la cinquième équipe du Racing-Club Roubaisien, contre une équipe mixte du Football-Club Mouscronnois. Cette dernière a été déclarée vainqueur par trois buts à un. Dimanche prochain, la deuxième du F.C.M. matchera la première du Football-Club Wattrelosien sur le terrain de cette dernière.

CROSS-COUNTRY

LE CHALLENGE INTERNATIONAL. — Le parcours du Challenge international de cross-country du Racing-Club Roubaisien a été fixé définitivement hier ; nous le donnerons dans quelques jours. Rappelons que les engagements seront reçus jusque jeudi soir, chez M. Maurice Dubrulle, 71, rue d'Alsace, accompagnés du droit d'entrée, soit 5 francs par équipe de huit coureurs dont six comptant pour le classement, ou 1 franc par coureur individuel.

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS. — Le championnat annuel de cross-country du S.C.T. a été couru dimanche par un temps splendide. Les sept kilomètres du parcours ont été couverts en 21 minutes 12 secondes : 1er, M. Dassonville; 2e, A. Pollet; 3e, J. Barrois.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES.— Lundi, 3 mars.— Voici les résultats :

Prix de Conflans : 1er, Equateur; 2e, Urbaine; 3e, Rafale. Non placés : Sumbrun, Hespérida, Odyssée, Diatribe et Quakeress. — Prix de Picpus : 1er, Décembre; 2e, Moucherolle; 3e, Chamarande. Non placés : La Brana et Anslow.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — C'est aujourd'hui, mardi 4 mars, chez M. Florimond, au Trichon, le 2 de 3 mort pour 50 francs, paire de plaisir à 10 francs, contre la société de l'Enflé. — Mise au parc à six heures et demie. 94114d

On ne peut, dit un proverbe connu, contenter tout le monde et son père. Le tabac et l'alcool sont nuisibles; mais si l'on n'en prenait pas, le Ministre des Finances ferait une tête, devant la diminution des recettes. S'il n'y avait plus de criminels et que tout le monde vécût en bons termes, les juges et les avocats la trouveraient très mauvaise. Enfin, si l'on arrivait à supprimer la mort, on verrait se produire d'énergiques protestations de la part de l'honorable corporation des croque-morts.

A cette occasion, nous pouvons signaler la diminution progressive de la moyenne de la mortalité, dans ces derniers temps. Il est non moins intéressant de constater qu'elle coïncide avec une augmentation de la vente des Pastilles Géraudel. Conclusion : En prenant des Pastilles Géraudel, on conserve la santé. Seulement, c'est toujours la même chose : il y aura encore des gens qui ne seront pas contents. 1385d

LA DOULEUR VAINCUE !
Employez si vous souffrez de
NÉVRALGIE, DE MIGRAINE ET MAUX DE DENTS
LE
CÉPHALIQUE St-MICHEL
quelques gouttes guérissent toujours. Ce remède a été récompensé à toutes les Expositions de Médecine et d'Hygiène à cause de son efficacité. — Pour recevoir 1 flac. adresser 1 fr. 50 Phie COUVREUR, à Roubaix. Dépôt dans toutes bonnes pharmacies. 1377

LE PURGATIF
Voilà l'ENNEMI des CONSTIPÉS !
Tous les médecins sont d'un accord unanime pour affirmer que l'usage habituel des purgatifs sous toutes leurs formes aggrave la constipation et provoque des péritonites, appendicites et occlusions intestinales.
La graine de « PsYLLIUM » que j'épure par un procédé spécial et que je vends sous la marque « GRAINES DE SANTÉ » combat merveilleusement la Constipation en rafraîchissant l'intestin et fait disparaître toute inflammation interne. Absolument inoffensive elle peut se prendre à tout âge, en tous temps et en toutes circonstances.
Prix de la boîte 1 25, 6 boîtes 7 fr. chez le préparateur M. Jules Barbry, botaniste-herboriste, 14, rue du Bois, 14, Roubaix. Aucun dépôt.

BULLETIN COMMERCIAL

du lundi 3 mars 1902

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉC.	JOUR
MARS.....1902	4.40 ./.	4.40 ./.	4.32 1/2	4.32 1/2	126.50	128...
AVRIL.....	4.45 ./.	4.45 ./.	4.35 ./.	4.35 ./.	127.50	129...
MAI.....	4.42 1/2	4.45 ./.	4.37 1/2	4.37 1/2	128.50	130...
JUIN.....	4.42 1/2	4.45 ./.	4.37 1/2	4.40 ./.	129.50	131...
JUILLET.....	4.42 1/2	4.45 ./.	4.37 1/2	4.40 ./.	130.50	132...
AOUT.....	4.42 1/2	4.45 ./.	4.40 ./.	4.42 1/2	131.50	133.00
SEPTEMBRE...	4.43 1/2	4.47 1/2	4.40 ./.	4.42 1/2	132...	133.50
OCTOBRE.....	4.45 ./.	4.47 1/2	4.40 ./.	4.42 1/2	132.50	134...
NOVEMBRE....	4.47 1/2	4.47 1/2	4.42 1/2	4.42 1/2	133.00	134.50
DÉCEMBRE....	.... ./.	.... ./.	4.42 1/2	4.42 1/2	133.50	135...
JANVIER..1903	.... ./.	.... ./.	4.42 1/2	4.45 ./.	134...	135.50
FÉVRIER.....	.... ./.	.... ./.	.... ./.	.... ./.	....	....

ROUBAIX-TOURCOING, 3 mars. — On a traité : 35.000 kil. dont détail suit :

Le matin : Sur avril, 20.000 kil. à 4,45 ; sur juillet, 5.000 kil. à 4,45. — Total : 25.000 kilos.

Le soir : Sur avril, 5.000 kil. à 4,45 ; sur octobre, 5.000 kil. à 4,45. — Total : 10.000 kil. — Ensemble : 35.000 kilos.

ANVERS, 3 mars. — (Par dépêche). — On a traité : 95.000 kil. — Le marché est soutenu.

LE HAVRE, 3 mars. — (Par dépêche). — Le marché est soutenu. — Ventes : 150 balles.

COTONS

LE HAVRE, 3 mars. — (Par dépêche). — Ouverture. — Le marché est calme. — Ventes